

Rapport de fin d'année 2016

Généré le 8/8/2017

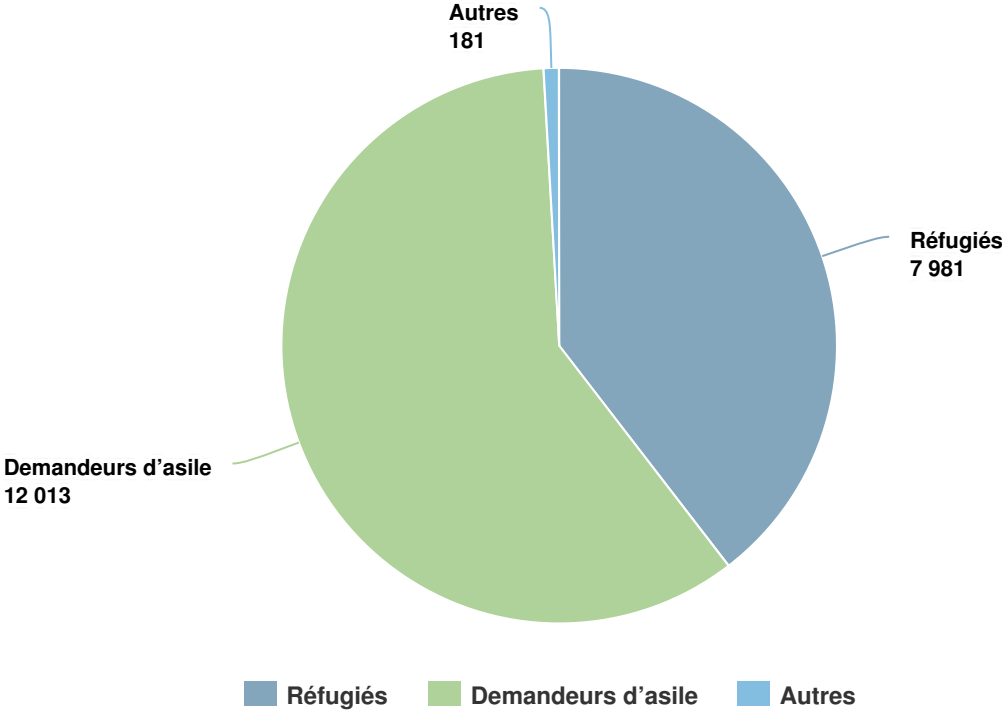
Opération: Argentine - Bureau régional



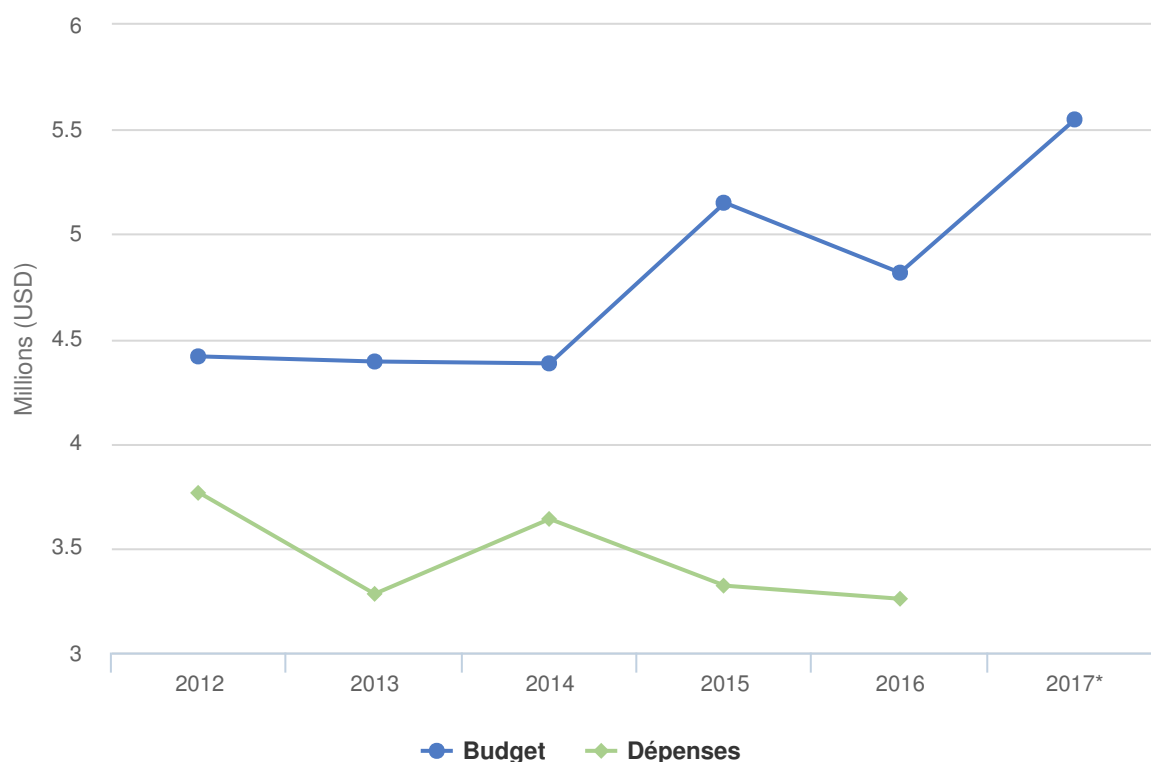
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 93% EN 2016

2016	20,175
2015	10,428
2014	9,668



Budgets et Dépenses - Argentine - Bureau régional



Contexte opérationnel en 2016

Dans le Cône Sud, 2016 a été une année de défis économiques et sociaux, les États faisant face à une hausse du taux de chômage aussi bien dans le secteur public que privé. Tout en continuant à bénéficier d'un environnement de protection dans l'ensemble favorable, particulièrement du point de vue de l'accès à la santé et à l'éducation, les réfugiés ont néanmoins rencontré des difficultés à trouver un logement permanent et des activités rémunératrices pour renforcer leur autosuffisance.

La Déclaration et le Plan d'action du Brésil ont stimulé le programme de protection et la coopération régionale dans le Cône Sud. Des mécanismes de suivi ont été mis en place et des plans de travail spécifiques ont été élaborés avec les États pour appliquer les principaux programmes de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil : 1) l'initiative d'assurance qualité pour les régimes d'asile en Argentine, en Bolivie, au Chili et au Pérou ; 2) des frontières de solidarité et de sécurité à la frontière entre la Bolivie, le Chili et le Pérou et des activités de suivi initial en vue de parvenir à cet objectif à la frontière entre le Paraguay et le Brésil ; 3) des programmes relatifs aux moyens d'existence ont reçu la priorité en Argentine, en Bolivie, au Chili et au Pérou ; 4) des programmes de réinstallation et de visas humanitaires ont été appuyés.

Les pays de la région ont aussi continué à faire preuve de solidarité en réponse à la crise syrienne et d'autres situations humanitaires dans le monde.

Tendances démographiques en 2016

- Fin 2016, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région a atteint 20 000 personnes, soit une augmentation de 87 pour cent par rapport à 2015, en raison d'une hausse considérable des nouvelles demandes d'asile en Argentine, au Chili, au Pérou et en Uruguay. Les statistiques gouvernementales officielles incluent pour la première fois les demandes en cours d'appel/d'examen administratif et/ou

d'enquête judiciaire en Argentine, qui représentent 53 pour cent des demandes d'asile en attente de décision finale.

- Les personnes relevant de la compétence du HCR dans la région sont principalement originaires d'Amérique latine, en majorité de Colombie et du Venezuela, mais aussi d'Afrique (surtout du Sénégal et du Nigéria) et de Syrie. En 2016, les Colombiens représentaient près de 27 pour cent des nouveaux arrivants, pour la plupart au Chili, suivis de Vénézuéliens au Pérou, de Sénégalais en Argentine et de Syriens en Bolivie et au Paraguay.
- Les femmes formaient environ 38 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR dont près de 20 pour cent bénéficiaient d'une assistance du HCR dans les domaines de l'aide humanitaire, des documents d'identité, de la langue, de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire, de la formation professionnelle, ainsi que des conseils juridiques et sociaux.

Réalisations

Chiffres clés :

- **80** % des personnes relevant de la compétence du HCR ont officiellement accès aux offres d'emploi dans leur pays d'accueil
- **68** % des personnes relevant de la compétence du HCR ayant opté pour l'intégration locale ont effectivement pu s'installer sur place
- **5** sur 6 pays couverts par le Bureau régional du HCR ont pris des mesures pour adhérer aux Conventions sur l'apatridie

Principales réalisations :

- Conformément à la Déclaration et au Plan d'action du Brésil, les gouvernements ont assumé davantage de responsabilités pour faciliter l'intégration sur place : 1) en augmentant le soutien financier aux personnes relevant de la compétence du HCR ; 2) en incluant les personnes relevant de la compétence du HCR dans plusieurs plans de protection sociale, notamment pour le logement, l'alimentation et les allocations familiales ; et 3) en s'efforçant d'élaborer des politiques publiques pour l'aide aux personnes relevant de la compétence du HCR aux niveaux national et local.
- L'Organisation a continué d'aider les gouvernements de la région à mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action du Brésil, à échanger les meilleures pratiques et à inclure des garanties de protection dans les régimes migratoires existants.
- Le HCR a exercé son rôle de supervision et a délivré un appui et des conseils techniques sur les normes de la procédure de détermination du statut de réfugié et sur les critères d'éligibilité dans le cadre de l'initiative sur l'assurance qualité.
- L'Organisation a activement encouragé la mise en œuvre et l'expansion des plans de réinstallation et d'autres admissions à titre humanitaire pour rechercher des solutions durables en faveur des réfugiés.
- Le HCR a appuyé les réseaux locaux de protection pour améliorer la situation en matière de protection dans les zones frontalières de la Bolivie, du Chili et du Pérou.

Besoins non satisfaits

- Une assistance humanitaire essentielle n'a pu être fournie qu'aux personnes relevant de la compétence du HCR les plus vulnérables et sur un laps de temps limité, soit au-dessous des normes du HCR. Cela a eu des répercussions directes sur les personnes ayant des besoins spécifiques, comme les enfants, les personnes âgées, les femmes à risque, les parents isolés, les personnes handicapées ou ayant besoin d'un soutien psychosocial et les victimes de la violence sexuelle et sexiste.
- L'accès au logement est resté un besoin essentiel non satisfait. Les personnes relevant de la compétence du HCR sont souvent obligées de vivre à la périphérie, dans des bidonvilles ou des logements surpeuplés, sans accès convenable aux services essentiels.
- La nécessité d'une stratégie régionale de protection de l'enfant demeure, afin de garantir la coordination et l'intervention des gouvernements dans la région pour répondre aux enfants demandeurs d'asile non accompagnés, notamment du point de vue de l'accueil et des soins, ainsi que de la représentation légale.

